

Forum suisse pour la protection de l'enfance et de la jeunesse

Prise en charge flexible et adaptée aux besoins en cas de placement
extra-familial: Comment mettre en oeuvre des solutions innovantes?

Programme du matin

- 09:30 Mot de bienvenue
- 09:35 Les voix de la pratique et des bénéficiaires
- 10:00-11:10 Comment proposer une prise en charge variée et flexible? La perspective des cantons Argovie et Vaud
- 11:10-11:40 Pause-café
- 11:40-12:10 Projets innovants dans le canton de Berne
- 12:10-12:30 Partage en petits groupes et échange en plénière
- 12:30-14:00 Repas de midi

Programme de l'après midi

- 14:00-14:30 L'accompagnement ambulatoire:
Partage d'expériences dans le canton de
Neuchâtel
- 14:30-15:15 Partage en petits groupes et échange en plénière
- 15:15-15:35 **Pause-café**
- 15:35-16:10 Enfants placés en famille d'accueil – prochaine
génération:
Comparaison des structures cantonales
- 16:15 **Fin**

La CDAS et la COPMA recommandent en particulier aux cantons:

- „De veiller à la mise en place d'une offre aussi flexible que possible afin de répondre au mieux aux différents besoins des enfants et des jeunes, en recourant si possible à des collaborations (régionales) intercantionales lors-que c'est nécessaire;
- Les offres d'accueil stationnaire qui proposent aux enfants et à leurs familles des formes de prise en charge et de logement flexibles et adaptées aux besoins méritent une attention particulière.“

Dr. Samuel Keller

Chargé de cours et chef de projets à la haute école de travail social de Zurich – ZHAW, Institut pour l'enfance, la jeunesse et la famille

Soziale Arbeit

Orientation selon les besoins, flexibilisation, innovation : qui garde la vue d'ensemble ?

Voix de la pratique et des personnes concernées

31 mai 2023

Forum suisse pour la protection de l'enfance et de la jeunesse

Samuel Keller

Institut de l'enfance, de la jeunesse et de la famille

Même mal fait, cela reste assez populaire...



<https://www.eat-this.org/perfekte-vegane-pizza/>

Eberitzsch, Keller & Rohrbach 2023

«L'orientation selon les besoins» Un terme de management ?

- "Les besoins des bénéficiaires (c'est-à-dire les besoins d'un·e bénéficiaire, et non avoir besoins des bénéficiaires) sont définis comme une condition requise pour un·e bénéficiaire ou un groupe d'intérêt."
- „Ce qui est regrettable, c'est lorsqu'une solution a été construite de manière à ne répondre qu'à des besoins supposés, projetés - par exemple, lorsque les parties prenantes impliquées donnent la priorité à leurs expériences personnelles ou à leurs préférences et influencent le fait que ce sont précisément leurs idées qui sont intégrées dans la solution.“
- „ Les bénéficiaires développent alors ce qu'on appelle des stratégies d'adaptation (...), au moyen desquelles ils et elles peuvent tout de même satisfaire leurs besoins avec la solution existante, ou se tournent vers la concurrence. Il n'est pas surprenant que cela entraîne une consommation importante de coûts et de ressources.“

«L'équité des besoins»: un concept pour la protection de l'enfance et de la jeunesse ?

- les besoins des bénéficiaires (c'est-à-dire les besoins des **destinataires** et non avoir besoins des **destinataires**) sont définis comme une condition préalable qui a été identifiée comme nécessaire pour les **destinataires**
- Il est regrettable qu'une **offre/mesure** soit construite de manière à ne couvrir que des besoins supposés, projetés - par exemple, lorsque les **services et les professionnel·les** impliqués·es donnent la priorité à leurs expériences personnelles ou à leurs préférences et influencent le fait que ce soit précisément **leur offre** qui se concrétise dans la protection.
- Les **enfants et les jeunes** développent alors des stratégies d'adaptation (...) qui leur permettent d'une manière ou d'une autre de **satisfaire leurs besoins** avec le **système existant**, ou bien ils/elles **refusent ou abandonnent**. Il n'est pas surprenant que cela entraîne une consommation importante de coûts et de ressources.

→ „Aides adaptées aux besoins“ (vgl. Moysen et al. 2022)

Perspectives multiples de l'„Analyse des besoins“: les besoins et la définition des besoins sur le terrain (Rauser & Keller 2022)

Perspectives sélectionnées (chaque fois 1 personne)

- Jeune personne
- Mère
- Curatelle (professionnelle) (BS)
- Accompagnement/aide socio-pédagogique des familles (SPF)
- Offre de services en matière de soins familiaux (DAF)
- Petit foyer (KH)
- Groupe d'habitation (dans une offre flexibilisée) (WG)
- Hôpital psychiatrique universitaire (PUK)

Aperçu des expériences et des connaissances sur les obstacles :

- Comment et pourquoi quelqu'un accède-t-il (ou non) à telle ou telle offre?
- L'ambulatoire avant le stationnaire ou quelque chose entre les deux?
- Sortir des mesures : Sorties et transferts
- Conclusion

Comment et pourquoi quelqu'un accède-t-il (ou non) à telle ou telle offre ?

Perspective d'un jeune

- *«A l'école, je restais assis devant la porte, pas dans la salle de classe, j'étais considéré comme un voyou. C'est mon pédiatre qui a découvert mon TDA, car sa fille en souffrait aussi. On a ensuite cherché des possibilités.»*
- *«Je pouvais décider moi-même de là où je voulais faire un essai d'une semaine, je ne voulais surtout pas perdre le contact avec l'école.»*
- *«J'ai fréquenté ceux avec qui j'étais bien, mes amis choisis et 'mes éducateurs sociaux'.»*

Perspective d'une mère

- *«Ils n'ont pas compris que nous avons besoin de soutien en tant que parents, nous devenions de moins en moins sûrs de nous. Ils me traitaient toujours de 'mère hystérique'. Quelqu'un aurait aussi pu dire : 'Vous pouvez aussi laisser tomber, laisser aller'.»*
- *«Les enfants et nous-mêmes aurions eu besoin de quelqu'un qui ne minimise pas les choses et ne les dramatise pas. Être pris au sérieux.»*

Comment et pourquoi quelqu'un accède-t-il (ou non) à telle ou telle offre ?

Obstacles de la protection

- Le premier accès au système de protection est souvent perçu comme le fait de devenir suspect (BS).
- **Parallèlement**, il y a de plus en plus de demandes directes de la part des cliniques, d'enfants ou de parents. (WG).

Pragmatisme

- L'adéquation est "nice to have" : mais souvent, il faut simplement une place ou une place abordable (BS). La règle est souvent la suivante : "Là où il y a de la place" ou « C'est toujours bienvenu" (KH). Les logiques des possibilités des mesures et des instruments d'évaluation définissent le besoin.
- **Mais** si l'on connaît déjà les médecins référents, il est plus facile d'entamer une discussion critique et professionnelle sur la demande.(DAF).

Comment et pourquoi quelqu'un accède-t-il (ou non) à telle ou telle offre ?

Concurrence et démarcation entre les offres

- Il ne doit pas y avoir de concurrence pour des raisons financières, mais une concurrence adaptée aux besoins et aux contenus est nécessaire, il faut penser en termes de complémentarité. (BS)
- **Mais** cela signifie aussi connaître ses propres limites, ses propres possibilités, et les faire connaître. (SPF)

Urgences et critères d'exclusion

- Très souvent, la détresse pèse, les choses s'enveniment, «ça presse» (WG) ; besoin énorme actuellement, mais peu d'offres, par exemple dans les institutions thérapeutiques et socio-pédagogiques (BS).
- **En même temps**, il est difficile de trouver des lieux parce que trop de critères d'exclusion (p. ex. structure de jour) sont définis, mais aussi transgressés (PUK) ou parce qu'il n'y a que très peu d'offres différentes, p. ex. dans des zones non urbaines (BS).

L'ambulatoire avant le stationnaire ou quelque chose entre les deux?

«L'ambulatoire avant le stationnaire»

- «L'ambulatoire avant le stationnaire» tend à augmenter (prévu par le Droit de la protection de l'enfant et de l'adulte),
- ... mais il est difficile lorsqu'on remarque que dès la demande l'accompagnement/aide socio-pédagogique des familles, par exemple, est évalué, même si les curateurs/trices ne sont pas confiants (DAF).
- Il faut permettre aux enfants de bien grandir à la maison,
- ... **mais** on ne peut pas toujours rendre cela possible : il faut trouver la meilleure solution pour l'enfant : «L'enfance est courte». (SPF)

- «**L'ambulatoire avant le stationnaire**» est une orientation importante dans la mesure où l'on doit généralement aussi essayer d'aider les systèmes.
- **Mais** si quelque chose n'allait pas, il est facile de ne pas le voir, car la situation est tout d'abord apaisée. (KH)
- **C'est pourquoi** une interprétation dogmatique de cet important changement de paradigme va dans la mauvaise direction.

L'ambulateur avant le stationnaire ou quelque chose entre les deux?

Permettre la coopération dès le début comme une chance

- Les décideurs, les politicien/nes, les APEA et les curateurs/trices - et, le cas échéant, les établissements de formation - doivent collaborer plus étroitement (SPF),
parce que, pour une adaptation (flexible), il faut savoir en partie ce que telle ou telle offre peut faire et ce qu'elle ne peut pas faire (KH).
- **Mais** la difficulté réside presque toujours dans la délimitation des coûts de financement (WG).
et les alliances d'expert·es peuvent aussi créer trop d'angles morts.
- **C'est pourquoi** «les solutions sur mesure devraient toujours être élaborées en collaboration avec les enfants, les parents et les familles» (SPF).
Cependant, «en tant que curatrice, je suis souvent relativement éloignée». (BS)

L'ambulateur avant le stationnaire ou quelque chose entre les deux?

Implication des jeunes

- Pour les jeunes, la sélection et la découverte peuvent être une bonne chose, mais ils et elles ont également besoin de beaucoup de ressources (WG).
- **Cependant**, la plupart du temps, les points de vue des enfants sont encore trop peu mis en lumière et pris en compte (DAF).
- **C'est pourquoi** il faudrait parfois quelque chose de «complètement différent»: l'adaptation systématique aux besoins pourrait briser la «logique de carrière», et amener des idées de logement très différentes, au lieu d'être toujours plus étroites, toujours plus réglementées. (PUK).

Implication des parents

- La pression publique s'est accrue, les parents revendiquent aussi des droits.
- **Mais** cela vient aussi du fait que les parents se sentent très souvent abandonnés (DAF).

Sortir des mesures : Sorties et transferts

Perspective des jeunes

- *«De plus en plus, on pouvait passer la nuit à la maison. Vers la fin, je n'ai passé qu'environ deux jours de nuit au foyer, puis le dernier jour, les vacances et la vie professionnelle. Mais d'autres n'ont pas pu accepter cette mesure, l'un d'entre eux a par exemple été renvoyé.»*
- A 18 ans, de nombreux jeunes en ont généralement «assez des éducateurs sociaux», les réseaux devraient toujours pouvoir être entretenus à bas seuil (coûts, dépendances, stigmatisation) (WG)
- **Mais** certains jeunes et leurs familles ne savaient pas non plus comment sortir de ce système (BS)
- **Il devrait donc** être possible de réduire progressivement les aides sans que tout s'arrête immédiatement (Garantie de paiement) (BS)

Conclusion

L'un et l'autre au lieu de l'un ou l'autre?

- L'offre la plus avantageuse est celle où l'on obtient le plus d'acceptation de la part des jeunes et des parents : **La résistance a un coût.**
- Changement de paradigme : d'un service central à un service central pour la «**coopération des acteurs**»?
 - Intégration et développement de différentes mesures (au lieu de simples routines) pour un travail axé sur les cas individuels, pour le débat nécessaire à l'innovation: «**Les frictions libèrent de l'énergie**».
 - **Conférences aux perspectives multiples sur la protection - sans alliances**
Demander avec précision dans le dialogue au lieu de «recevoir»
 - Éviter de **ne pas prendre au sérieux** les «cas trop faciles» et de ne pas **repousser** les «cas trop difficiles»
 - On ne peut pas tout résoudre seulement par la **question de l'indication**, mais aussi par la **question de l'offre**

Conclusion

Qui porte le chapeau avec le jeune?

- Comment la constance et la **continuité** peuvent-elles être autorisées et assurées par le biais de **structures** et de processus **flexibles** ?
- **Qui est là**, qui écoute, qui est accessible à bas seuil et qui fait confiance?
- Comment les enfants peuvent-ils **s'impliquer et participer** davantage grâce à certaines régularités?
- Qui est chargé **d'accompagner les parents/les systèmes d'origine** ?
- Qui garde la vue d'ensemble ?

→ «**Mandat individuel**» (Lambers, 2020)

→ **Une surveillance et des instances de recours spécialisées**, éléments importants de l'adéquation aux besoins et de la flexibilisation

→ Alors, «l'ambulatoire avant le stationnaire» ne deviendra **pas un dogme**.... ni un plaidoyer généralisé, inadapté aux besoins, pour des généralités plates (métaphore de la pizza...)



Soziale
Arbeit



INTEGRAS

Neu

CAS Travail professionnel dans l'éducation en institution et dans les familles d'accueil



www.zhaw.ch/sozialarbeit/weiterbildung

Bibliographie

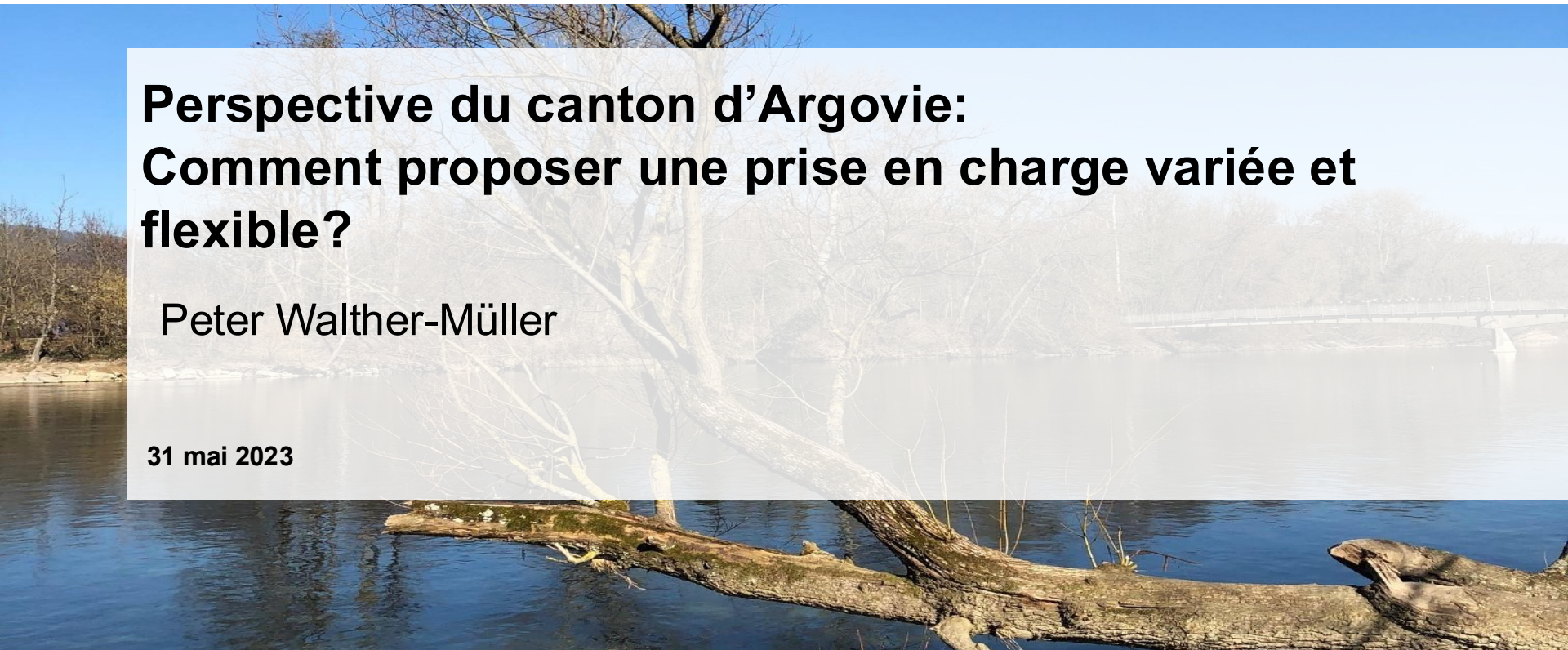
- Bruckschwaiger, Claudia & Lutsch, Clemens (2021). Bedarfsorientierte Innovation. *Wirtschaftsinformatik & Management*, 13, 310-317.
- Keller, Samuel, Eberitzsch, Stefan & Rohrbach, Julia (2023). Résumé Stand und Perspektiven der Partizipation in stationären Erziehungshilfen in der Schweiz. In: Stefan Eberitzsch, Samuel Keller & Julia Rohrbach, *Partizipation in stationären Erziehungshilfen Perspektiven, Bedarfe und Konzepte in der Schweiz* (S. 283-290). Weinheim & Basel: Beltz Juventa.
- Lambers, Helmut (2020). *Theorien der Sozialen Arbeit. Ein Kompendium und Vergleich*. Stuttgart: UTB.
- Meysen, Thomas; Lohse, Katharina; Schönecker, Lydia; Smessaert, Angela (2022). *Das neue Kinder- und Jugendstärkungsgesetz – KJSG*. Baden-Baden: Nomos.

Dr. Peter Walther-Müller

Directeur du département de l'enseignement spécialisé, des
institutions de placement et des ateliers protégés

Département de la formation, de la culture et du sport

Canton d'Argovie



Perspective du canton d'Argovie: Comment proposer une prise en charge variée et flexible?

Peter Walther-Müller

31 mai 2023

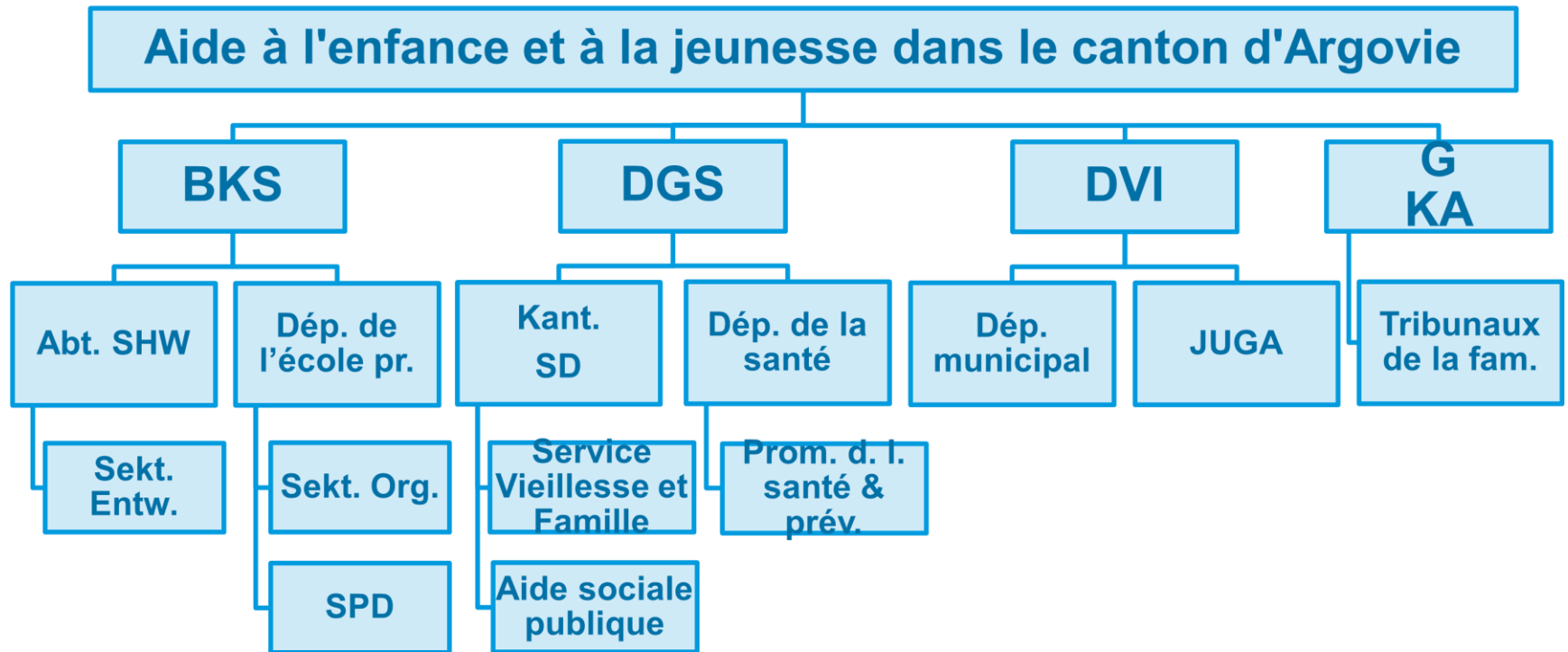
Aperçu

- > Bref portrait du canton d'Argovie
- > Situation de départ dans l'administration cantonale
- > Eléments
 - Ambulatoire et stationnaire
 - Vue d'ensemble
 - Gestion de cas
 - Placement d'enfants
 - Clarification de l'offre
- > Perspectives : une loi sur la protection de l'enfance et de la jeunesse

Canton d'Argovie (2022)

- > 713'117 résidents et résidentes
- > 82'212 élèves
- > 2'180 étudiant·es avec des besoins spécifiques
(taux d'enseignement spécialisé 2,6%)
- > 725 enfants et adolescent·es en institution

Situation de départ dans l'administration cantonale



Ambulatoire et stationnaire (a&s) : Objectifs

- > Mise en œuvre des exigences de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées
- > Autodétermination
- > Intégration dans les structures ordinaires (école régulière)
- > Grandir dans un environnement naturel (famille)
- > Mise à l'écart des incitations financières

a&s: Travail de proximité avec les familles

Type de service

- > Dans l'environnement local actuel des enfants ou des jeunes par des spécialistes
- > Implication de l'environnement, également pour renforcer sa viabilité
- > Éviter les placements extrafamiliaux comme objectif
- > Forme intense (c'est-à-dire que les frais dépassent 1 110 francs par mois)

Étendue des services

- > Limitée à un an maximum (prolongeable dans des cas justifiés)

a&s: Placement en famille d'accueil via les DAF

Type de services

- > Assurance qualité pendant la relation de soins en cours
- > Rémunération des parents d'accueil
- > Préparation et accompagnement du retour de l'enfant placé dans sa famille d'origine
- > Accompagnement socio-pédagogique des parents nourriciers et de l'enfant placé
- > Soutien de l'enfant placé et de la famille d'accueil dans les situations de crise

Formes de placement

- > Placement permanent sans mandat socio-éducatif spécial
- > Placement permanent avec mandat socio-éducatif spécial
- > Placement à court terme
- > Placement d'urgence
- > Placement de décharge

a&s: Soulagement des familles, handicap grave

Groupe cible

Les familles qui s'occupent d'un membre mineur de la famille vivant sous le même toit

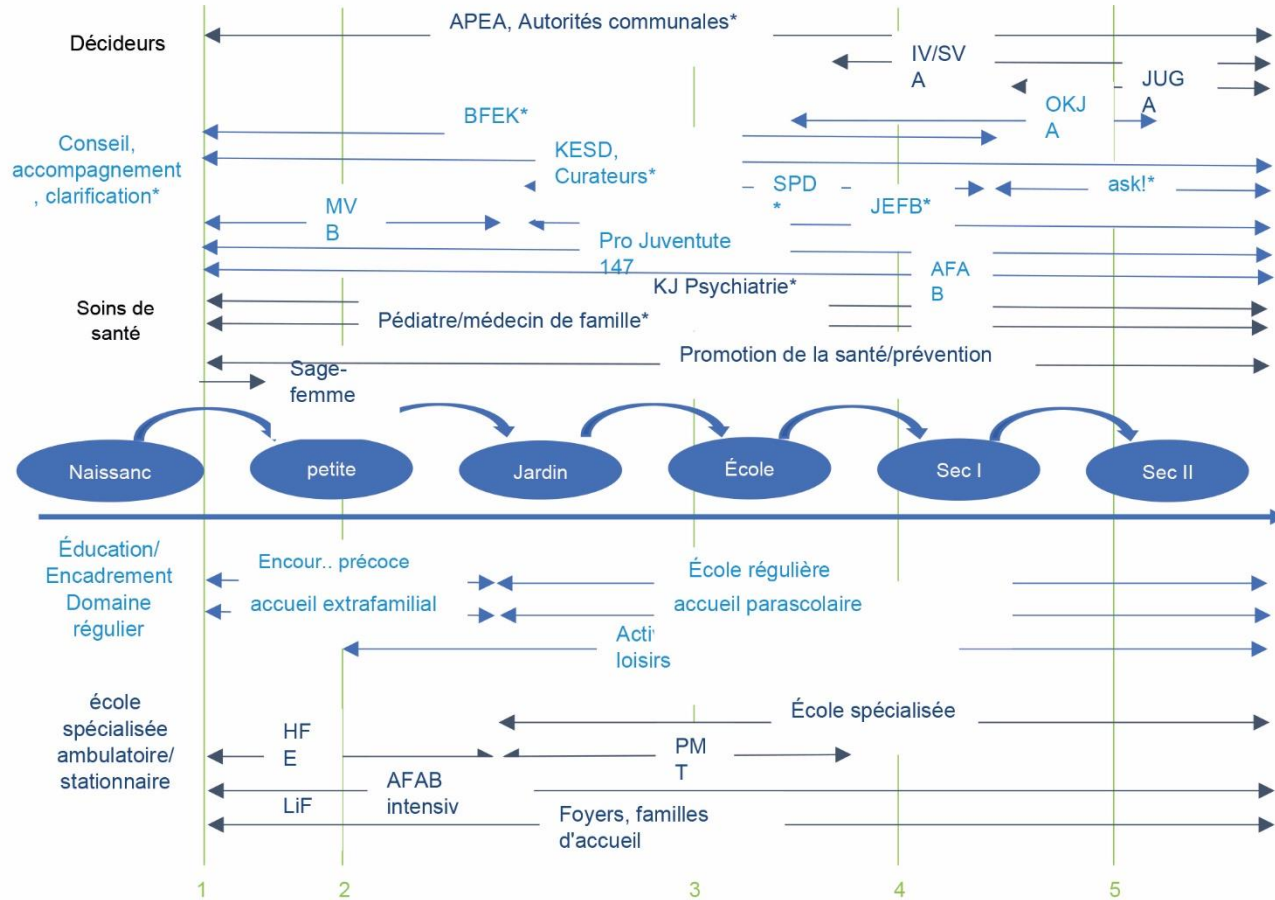
Type de service

Orienté vers les besoins des membres de la famille à soulager, dans l'environnement local actuel des enfants ou des jeunes.

Étendue de la prestation

Chaque année, il est possible de bénéficier de prestations d'aide pour une durée **maximale d'un jour par semaine en moyenne**, soit 52 jours au total (un jour correspond généralement à 8 heures).

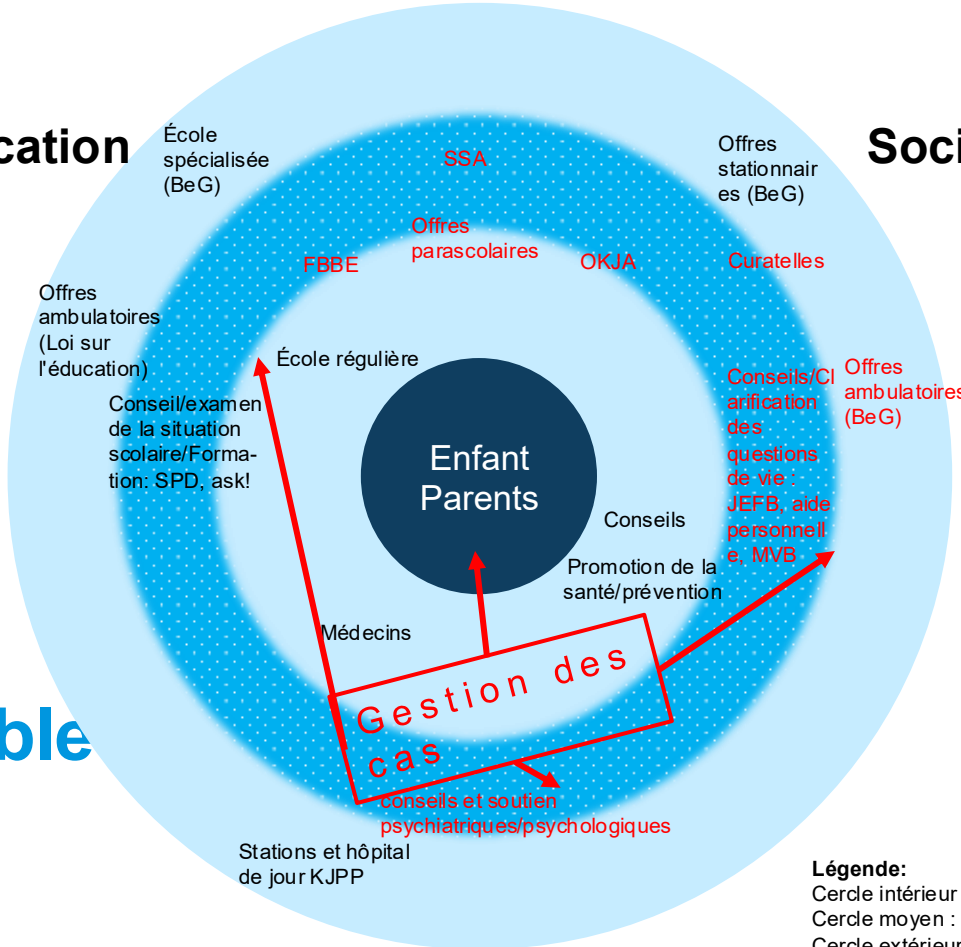
Vue d'ensemble EJ-Aide: Tâches de développement



Coordination générale

Education

Social

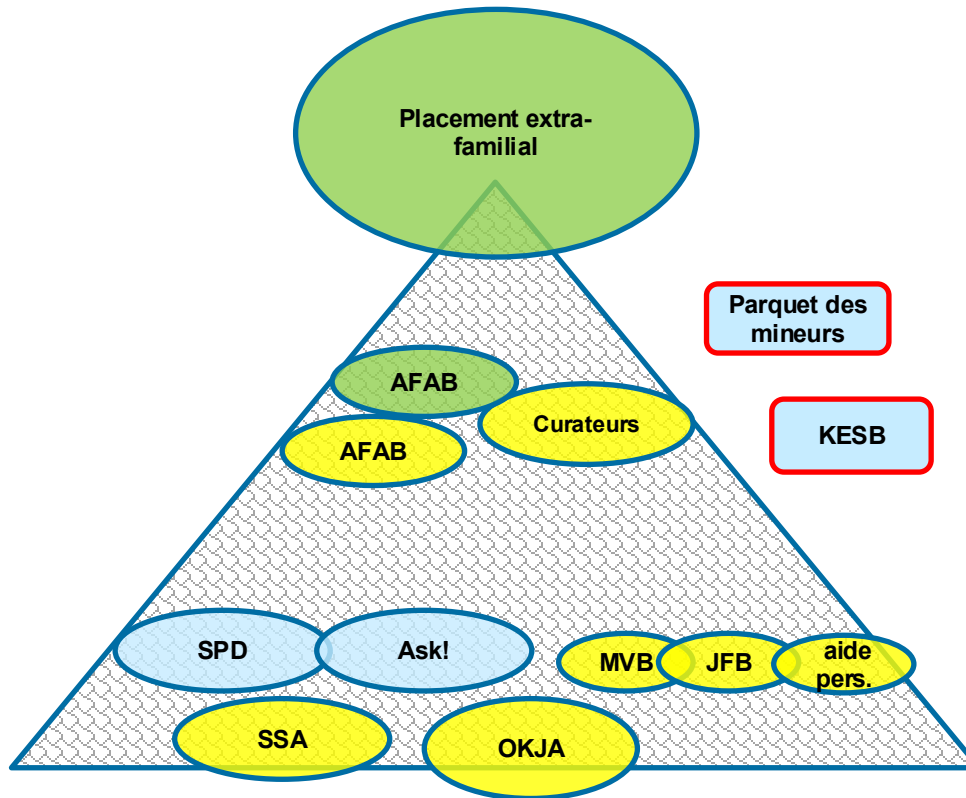


Vue d'ensemble
EJ-Aide:
Disciplines

Santé

Légende:
 Cercle intérieur : offres régulières
 Cercle moyen : offres de soutien à bas seuil
 Cercle extérieur : offres à seuil élevé
 Texte en rouge : Offres nécessitant une intervention

Vue d'ensemble EJ-Aide : Incitations



à haut seuil

à bas seuil

Crèche

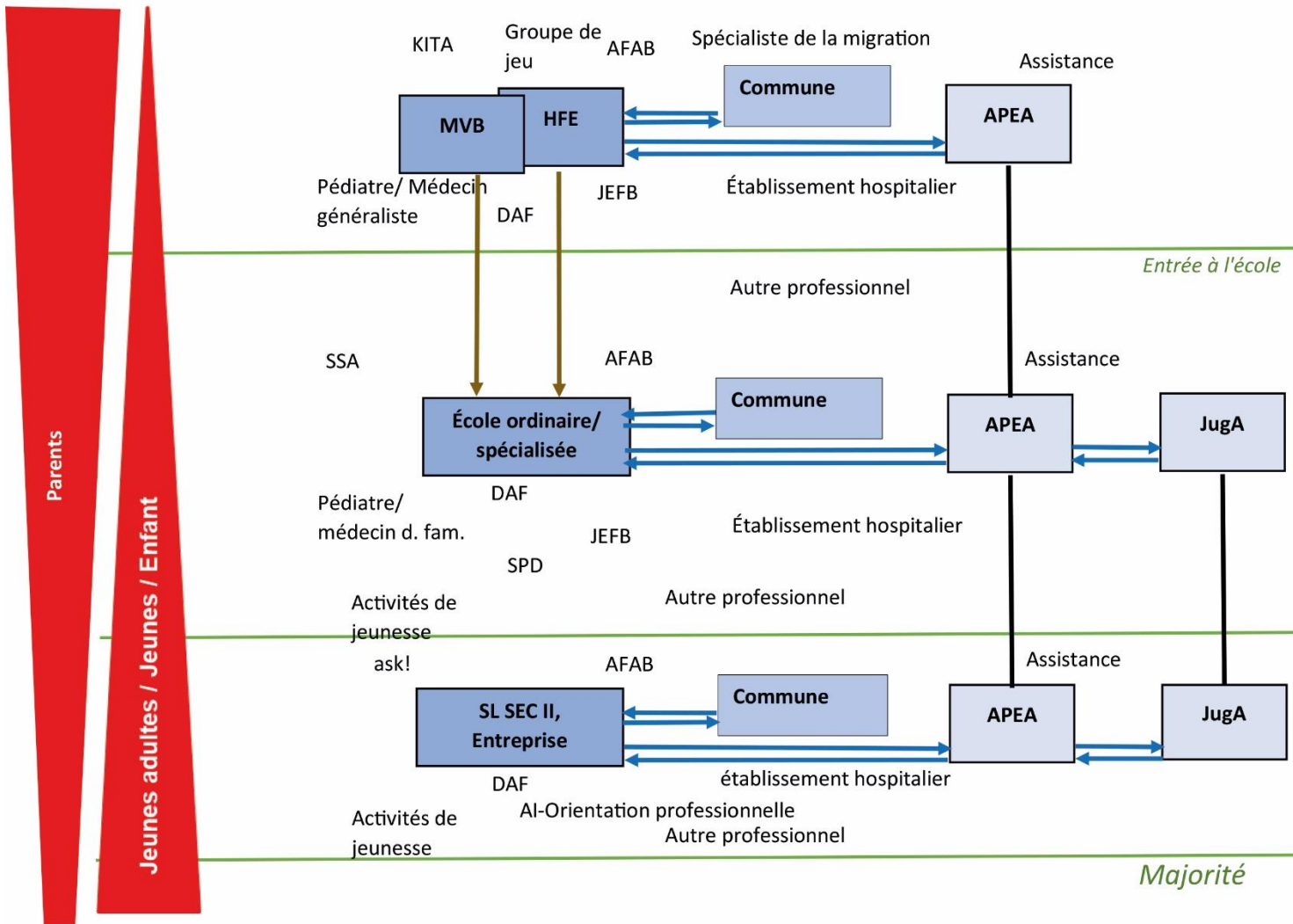
École élémentaire

Garderie

Structures réglementaires

Villages et quartiers accueillants pour les enfants, les jeunes et les familles

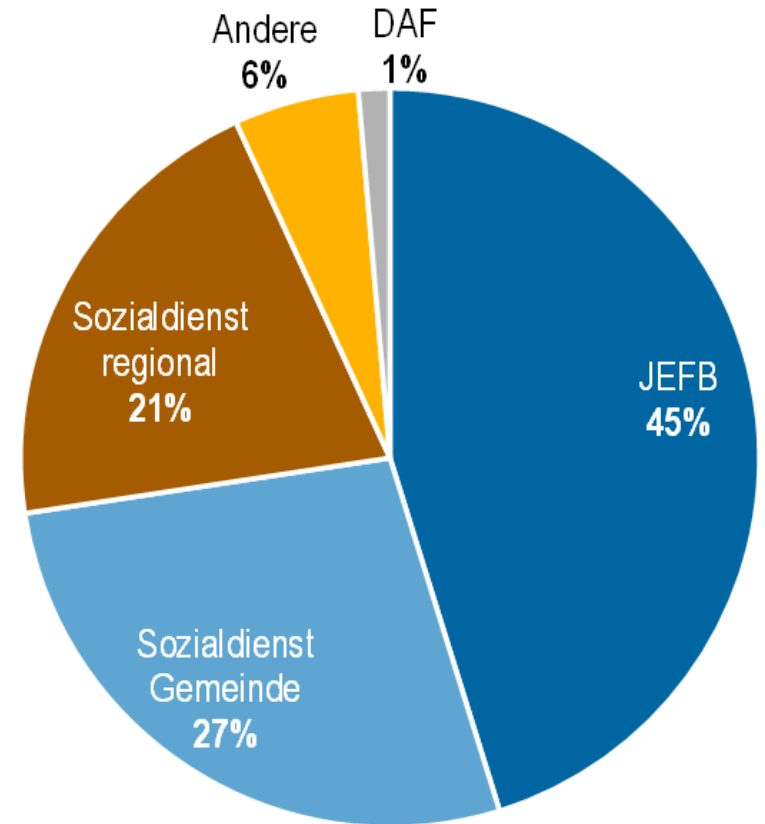
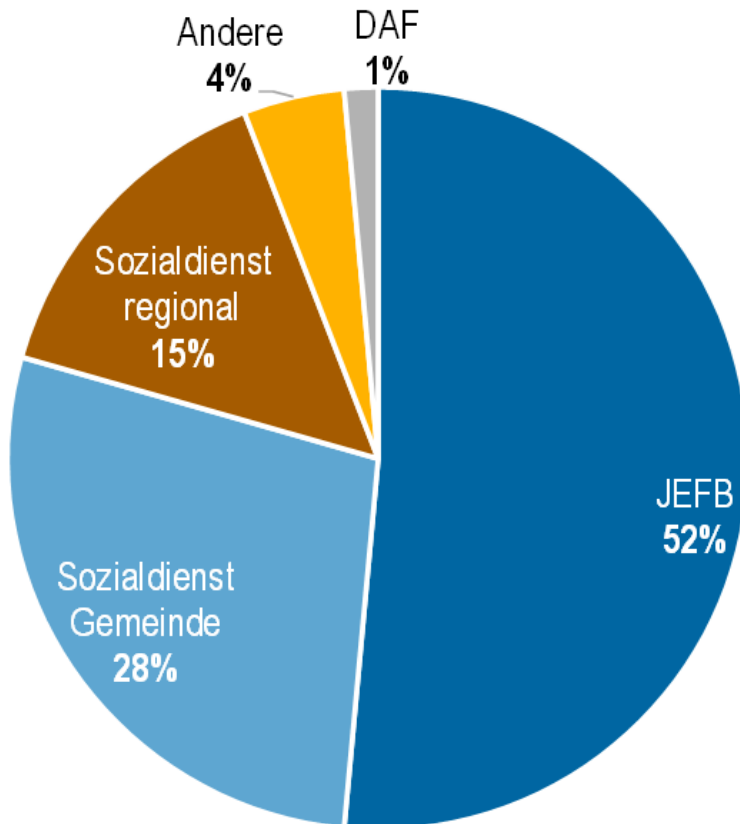
Gestion des cas



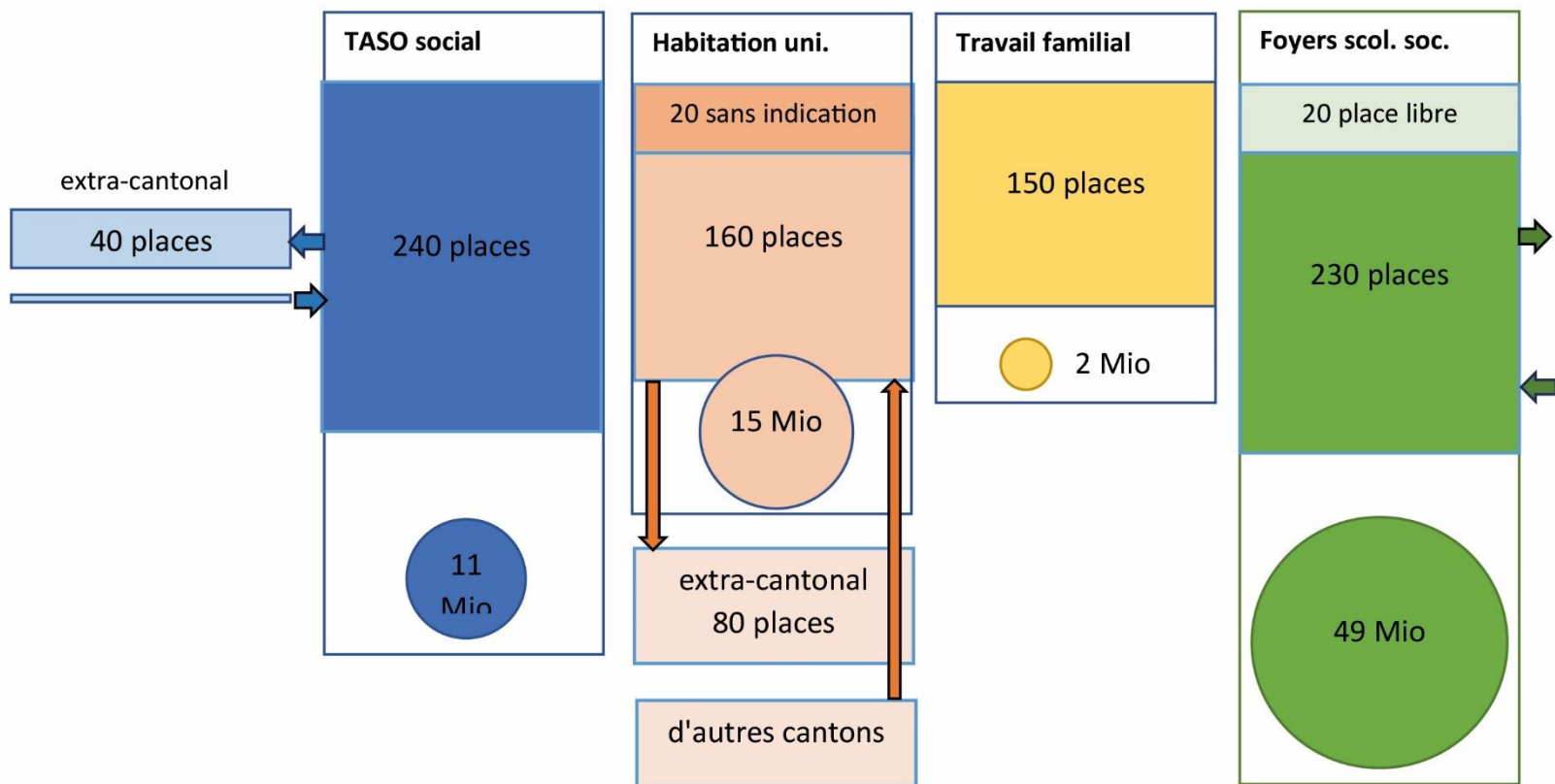
Placement d'enfants en famille d'accueil 2020 : un essai

	Nombre de communes	en %
Nombre de communes contacté	210	100 %
Nombre total de questionnaires reçus	119	56.7 %
Nombre de questionnaires manquants	91	43.3 %
Nombre total de questionnaires reçus	119	100 %
Nombre de communes avec données (partielles)	45	37.8 %
Nombre de communes avec données complètes	74	62.2 %

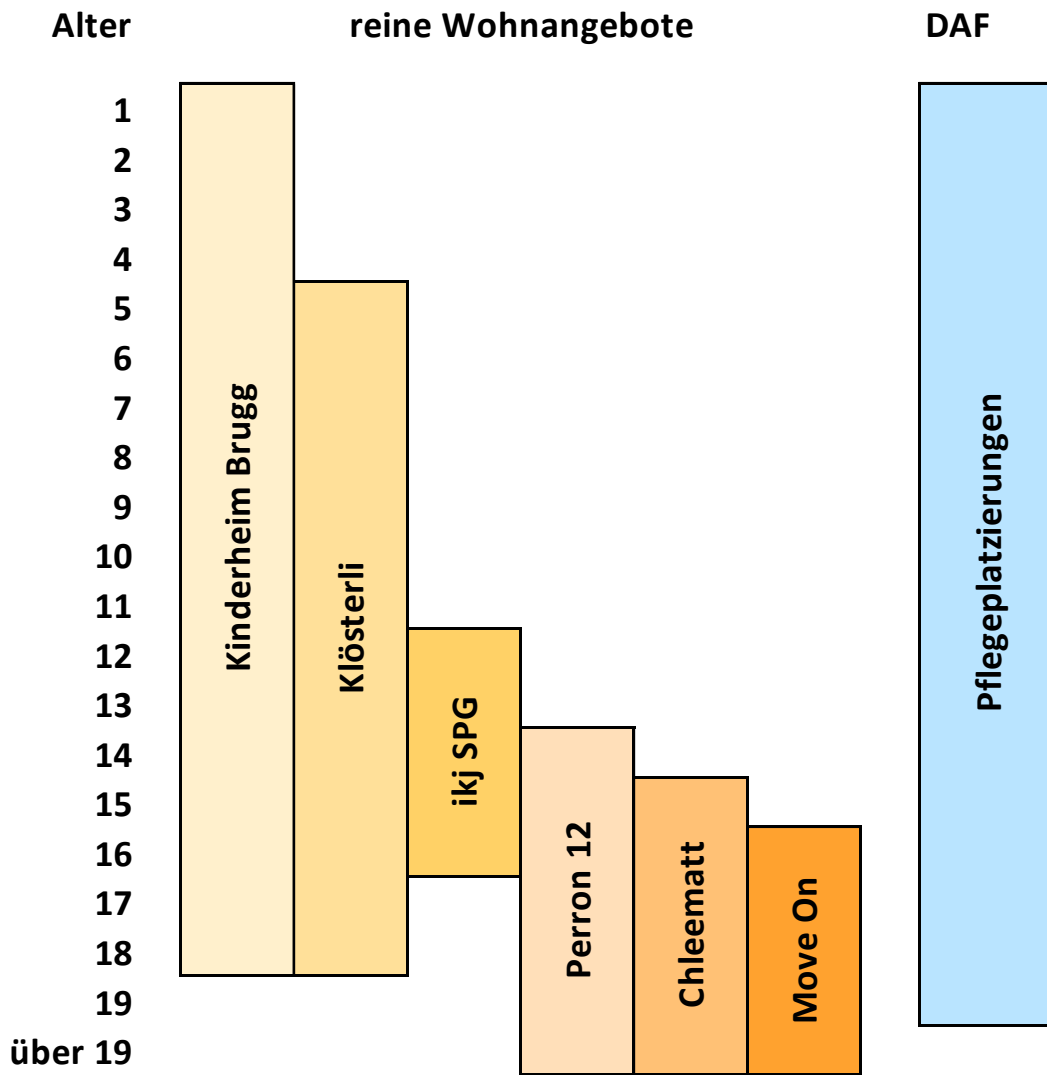
Abbildung 1: Entscheidungsgrundlagen Bewilligung (links) und Aufsicht (rechts), 2020.



Écoles spécialisées de jour, foyers scolaires et offres de logement pures : Attributions intercantionales pour les enfants socialement handicapés



Chiffres arrondis, situation en juin 20



Perspectives : une loi sur la protection de l'enfance ?

- > La protection de l'enfance et de la jeunesse est perçue comme une tâche cantonale.
- > Il existe une offre quantitativement suffisante et de qualité pour les enfants et les jeunes dans toutes les communes.
- > Les offres et les services sont bien coordonnés.
- > Dans certains cas, il existe une coordination efficace.
- > ... réussir le développement des enfants et des jeunes dans le canton d'Argovie.

A scenic view of a river with a large fallen log in the foreground and a bridge in the background. The text "Merci de votre attention" is overlaid in white on the river.

Merci de votre attention

Madame Linda Gachet, Monsieur Philippe Roncière

Responsable du Pôle Prestations et chargé d'évaluation des
milieux d'accueil - Unité de pilotage des prestations éducatives
contractualisées (UPPEC)

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse

Canton de Vaud

Comment proposer une prise en charge variée et flexible? – exemple du canton de Vaud

Forum suisse pour la protection de l'enfance et de la jeunesse 31 mai 2023 – Berne

Linda Gachet
Philippe Roncière

Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC)



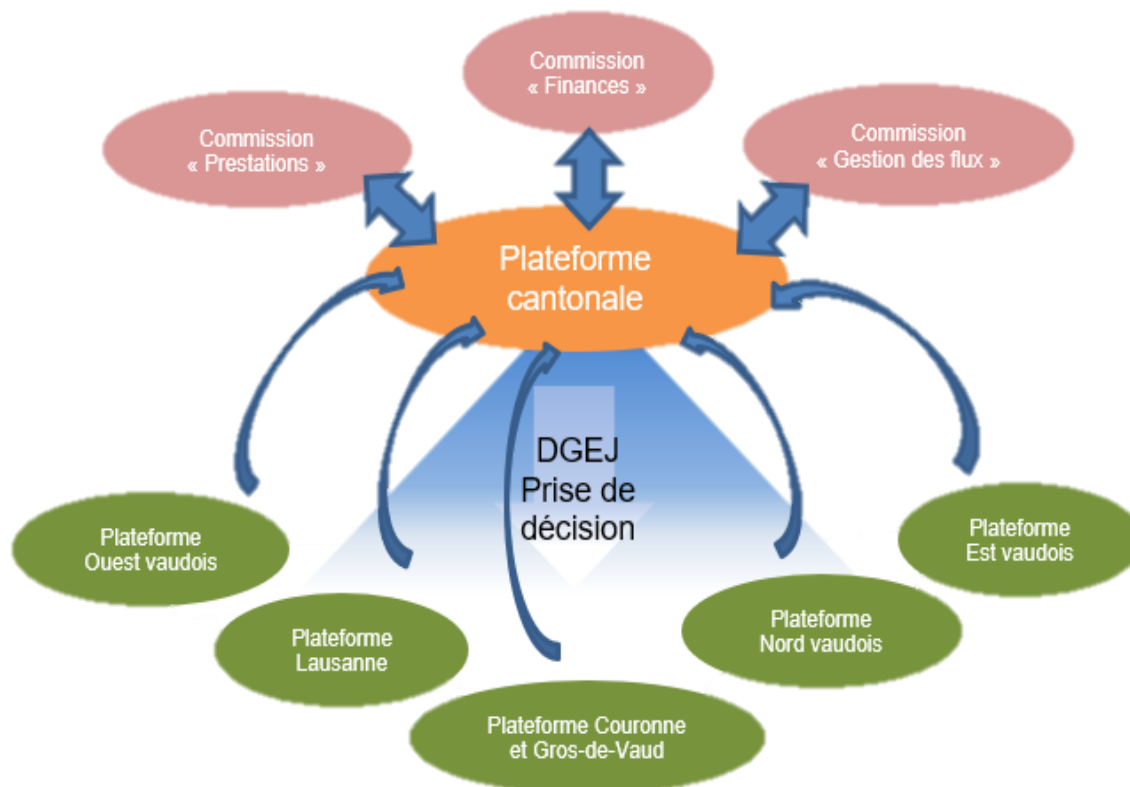
Plan de présentation

- Introduction
- Plusieurs niveaux et espaces concernés par ces recommandations
- Panorama des prestations dans le canton de Vaud
- Exemples de prises en charge flexibles en milieu collectif et en ambulatoire
- Ressources et limites
- Exemple de création d'une structure «sur mesure»

Plusieurs niveaux et espaces concernés par ces recommandations

- Dispositif de prestations de prise en charge des enfants en besoin de protection (hébergement et ambulatoire)
- Concepts socio-éducatifs des prestations et pratiques
- Evaluation et accompagnement de chaque enfant et sa famille
- Collaboration entre les services de l'Etat (protection de l'enfance, école, santé, ...)

Illustration du pilotage de la Politique socio-éducative





29 Fondations / Associations



105 Prestations



259 enfants en familles
d'accueil



- 7 foyers d'urgence
- 28 foyers moyen-long terme
- 2 structures fermées
- 5 internats scolaires
- 3 accueils mère - enfants
- 1 accueil individualisé

46 structures avec hébergement

- 600 soutien à la parentalité
- 150 urgence crise
- 20 bas-seuil ados
- 36 suivis ados
- 390 accompagnements des droits de visites
- 136 places accueils de jour
- ...

1675 enfants suivis en ambulatoire

**7861 enfants suivis
par la DGEJ en
2022**



Prises en charge flexibles et milieu collectif

- Seuil adapté pour adolescent.e.s: défi des prises en charge individualisées dans les foyers
- Travail avec les familles et perméabilité des structures d'hébergement et ambulatoires
 - Prestations ambulatoires autour des foyers d'urgence
 - Soutien à la parentalité, placements séquentiels et accompagnements aux retours à domicile

Prises en charge «sur mesure»

- Collaboration interservices pour la prise en charge d'une adolescente
- Création de nouvelles structures pour répondre aux besoins d'un enfant / d'une famille:
 - Accueillir des grandes fratries
 - La Maison d'accompagnement individualisé et spécialisé de l'Est (MAISE)

Ressources et limites

- Outils / ressources :
 - Contrats de prestations: avenants par année
 - Renforts éducatifs
 - Crédits supplémentaires
 - Rôle des chargé.e.s d'évaluation
 - Créativité du secteur privé - partenariat
- Limites / questionnements :
 - Tension entre exigence de souplesse et qualité
 - Financements non-pérennes
 - Mobilisation des ressources humaines
 - Evaluation des mesures transitoires et planifications

La Maison d'accompagnement individualisé et spécialisé de l'Est (MAISE)



- En 2018: répondre aux besoins d'un adolescent pour lequel les structures institutionnelles existantes se sont avérées insuffisantes
- Aujourd'hui: accueil de 6 jeunes dans un cadre hypo-stimulant, en pleine nature
- Accompagnement individualisé
- Equipe pluridisciplinaire

Pause-café



Madame Christa Quick,

Directrice Familien Support Bern West

Canton de Berne



OFFRES FLEXIBLES : MISE EN OEUVRE DANS LE CANTON DE BERNE



Christa Quick, direction Familien Support Bern West

Stärken verbinden.

FONDATION FAMILIEN SUPPORT BERN WEST



La fondation Familien Support Bern West fournit des prestations de pédagogie sociale et spécialisée pour les enfants, les jeunes - à partir de 2 ans jusqu'à et y compris le passage à la formation professionnelle - et leurs familles dans l'ouest bernois. Elle se base sur le concept spécialisé de l'orientation vers l'espace social. Les prestations ambulatoires et semi-stationnaires sont adaptées aux besoins et conçues de manière flexible et perméable. L'objectif est l'inclusion et la (ré)intégration dans la famille, l'école ordinaire et la société.

Grundleistungskatalog der Kinder- und Jugendhilfe im Kanton Bern

Ergänzende Hilfen zur Erziehung

- Stationäre Unterbringung (Einrichtung, Pflegefamilie)
- Dienstleistungsanbieter in der Familienpflege
- Aufsuchende Familienunterstützung
- Unterstützung bei der Wahrnehmung des Besuchsrechtes
- Sozialpädagogische Tagesstruktur

Stationäre Unterbringung zur behinderungsspezifischen Förderung und Betreuung

- stationäre Unterbringung in Sonderschulheimen

Sonderpädagogische Massnahmen im Vorschulbereich

- Logopädie*
- Psychomotorik*
- Heilpädagogische Früherziehung (0-4J.)*

(* Leistungen, welche im Rahmen des Projekts OeHE nicht bearbeitet sind.)

Leistungen aufgrund eines besonderen Förder- und/oder Schutzbedarfs (fachliche Indikation)

Beratung und Unterstützung

- zBsp.
- Mütter- und Väterberatung
 - Erziehungsberatung

Allgemeine Förderung

- zBsp.
- Elternbildung
 - Kinder- und Jugendarbeit
 - Familienergänzende Kinderbetreuung

Lebenslagen von Kindern, Jugendlichen und Familien: Sozialräume und Lebenswelten

Leistungsfeld der Volksschule (Regel- und Sonderschulbildung)

Leistungsfeld des Gesundheitswesens

CONTRAT DE PRESTATIONS AVEC LE CANTON DE BERNE



- Stationnaire : 4 groupes d'habitation avec 22 places sur 2 sites
(stationnaire complet/partiel)
- Ambulatoire : Suivi ambulatoire, SPF, structure socio-pédagogique de jour,
transfert/accompagnement du droit de visite
- Ecole oblig. spéciale: 4 classes avec école de jour à tous les niveaux scolaires pour
32 élèves

Grundleistungskatalog der Kinder- und Jugendhilfe im Kanton Bern

Ergänzende Hilfen zur Erziehung

- Stationäre Unterbringung (Einrichtung, Pflegefamilie)
- Dienstleistungsanbieter in der Familienpflege
- Aufsuchende Familienunterstützung
- Unterstützung bei der Wahrnehmung des Besuchsrechtes
- Sozialpädagogische Tagesstruktur

Stationäre Unterbringung zur behinderungsspezifischen Förderung und Betreuung

- stationäre Unterbringung in Sonderschulheimen

Sonderpädagogische Massnahmen im Vorschulbereich

- Logopädie*
- Psychomotorik*
- Heilpädagogische Früherziehung (0-4J.)*

(* Leistungen, welche im Rahmen des Projekts OeHE nicht bearbeitet sind.)

Leistungen aufgrund eines besonderen Förder- und/oder Schutzbedarfs (fachliche Indikation)

Beratung und Unterstützung

- zBsp.
- Mütter- und Väterberatung
 - Erziehungsberatung

Allgemeine Förderung

- zBsp.
- Elternbildung
 - Kinder- und Jugendarbeit
 - Familienergänzende Kinderbetreuung

Lebenslagen von Kindern, Jugendlichen und Familien: Sozialräume und Lebenswelten

Leistungsfeld der Volksschule (Regel- und Sonderschulbildung)

Leistungsfeld des Gesundheitswesens

LE SOUTIEN AUX FAMILLES EN TANT QU'ORGANISATION DE SERVICES MULTIFONCTIONNELS

- Soutien adapté en tenant compte et en utilisant les ressources de la famille et/ou du milieu de vie
- Mise en réseau des aides socio-spatiales et professionnelles
- Implication systématique des destinataires dans la planification, la conception et l'évaluation des prestations de soutien
- Grande perméabilité et flexibilité au sein et entre les différentes prestations et formes de soutien
- Aide d'un seul tenant : la personne de référence accompagne les enfants/adolescent.es et leurs familles à travers les différentes prestations de service

SERVICES



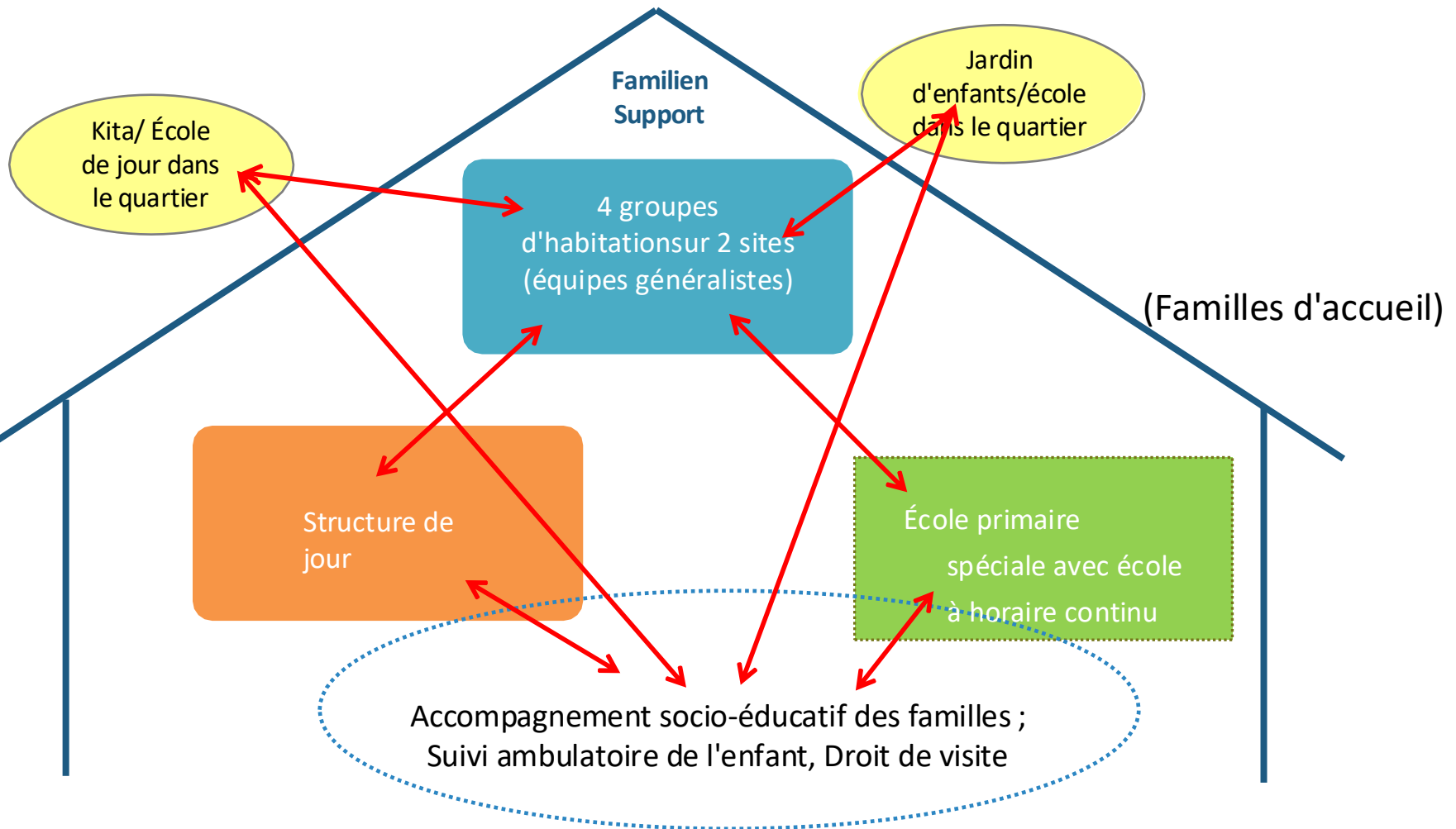
- Prise en charge d'enfants et d'adolescent.es dans des groupes de jour et des groupes d'habitation en complément de la prise en charge familiale
- École à temps plein pour les élèves présentant des troubles du comportement socio-émotionnel
- Soutien aux élèves dans leur intégration professionnelle

SERVICES



- Accompagnement des transitions vers des solutions de suivi, par exemple à la fin de la scolarité ou du séjour en institution
- Accompagner et soutenir les familles dans un lieu approprié
- Accompagner les parents dans les questions d'éducation et dans l'acquisition de nouvelles expériences quotidiennes avec leurs enfants
- Explorer, activer et coordonner le soutien dans l'environnement familial
- Coordonner les conseils de famille («family group conferences»)

ORGANISATION MULTIFONCTIONNELLE DE SERVICES



LA FORME SUIT LA FONCTION

- Les objectifs de la planification de solutions individuelles entraînent toujours un développement de l'organisation. Le "cas" informe l'organisation des structures qui sont fonctionnelles.
- Les aides doivent s'orienter sur les besoins d'aide individuels et non sur les standardisations institutionnelles.
- Les institutions doivent être organisées de manière à pouvoir apprendre et se transformer, de sorte qu'elles soient en mesure de générer une forme de prise en charge pour chaque jeune et chaque enfant.
(vgl. Budde, Früchtel, Hinte. Sozialraumorientierung)

Résumé de la matinée

- Qu'est-ce qui vous a **surpris**?
- Qu'est-ce qui vous a **impressionné**?
- Que considérez-vous encore comme **difficile**?

Repas de midi



CAS Professionelles Arbeiten in der Heimerziehung und in Pflegefamilien



www.zhaw.ch/sozialearbeit/weiterbildung

Monsieur Bernard Marchand

Directeur de la Fondation Carrefour
Représentant de l'APEMO

Canton de Neuchâtel

Forum suisse pour la protection de l'enfance et de la jeunesse

Prise en charge flexible et adaptée aux besoins en cas de placement extra-familial.

Comment mettre en œuvre des solutions innovantes?

La Fondation Carrefour: du résidentiel à l'ambulatoire

Février 1965	Ouverture du Foyer Carrefour en ville de Neuchâtel
1973	Ouverture du Foyer la Croisée au Val-de-Travers
1982	Projet pilote Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)
2001	Projet pilote Service d'Education de Rue (SER)
31.12.2011	Fermeture du Foyer la Croisée
Juillet 2012	Rapport au Grand Conseil neuchâtelois sur le renforcement de l'ambulatoire

La Fondation Carrefour: du résidentiel à l'ambulatoire

- 31.12.2012 Passage du Foyer Carrefour à l'Enfant c'est la Vie
- 01.01.2013 Rattachement de la Fondation au Service de la Protection de l'Adulte et de la Jeunesse
- 01.01.2019 Début des prestations de l'Action et Soutien Ambulatoire à l'Enfant et sa Famille (ASAEF) et de La Batoude
- 01.01.2022 Extension du SER au Val-de-Ruz et Val-de-Travers, qui devient Accueil, Soutien et Accompagnement de Proximité (ASAP)

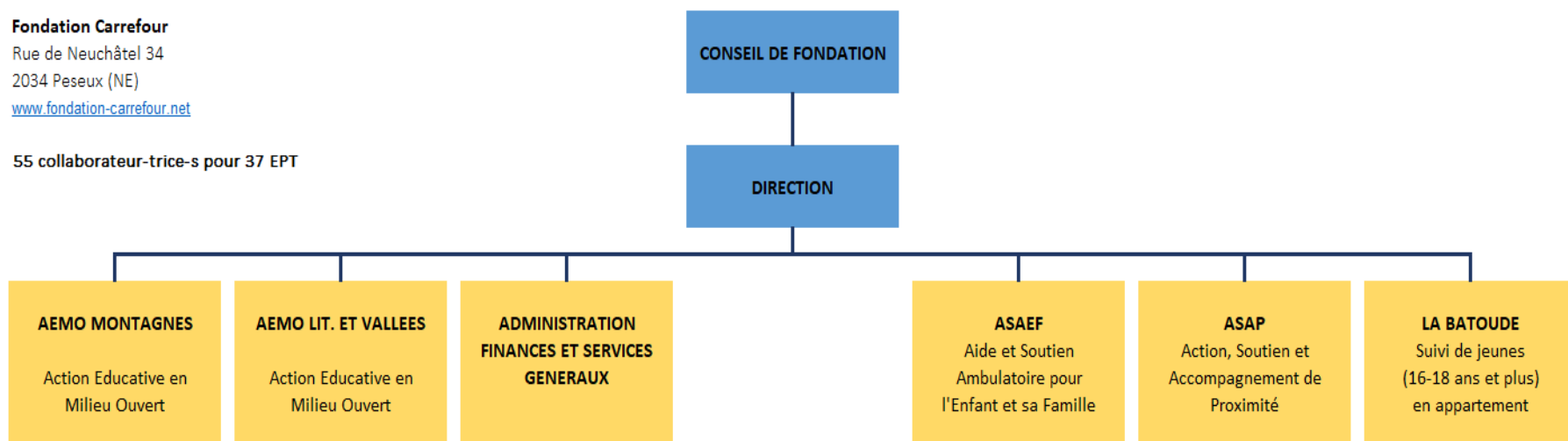
Fondation Carrefour

Rue de Neuchâtel 34

2034 Peseux (NE)

www.fondation-carrefour.net

55 collaborateur-trice-s pour 37 EPT



La Batoude en quelques dates

Mai 2018

Commande de l'Etat

Mai à décembre 2018

Développement de la prestation
(modèle Ad-hoc – TI)

01.01.2019

Début de la prestation à huit jeunes puis 10

01.01.2023

Passage à douze jeunes

La Batoude

«Tremplin flexible qu'utilisent les acrobates», Larousse

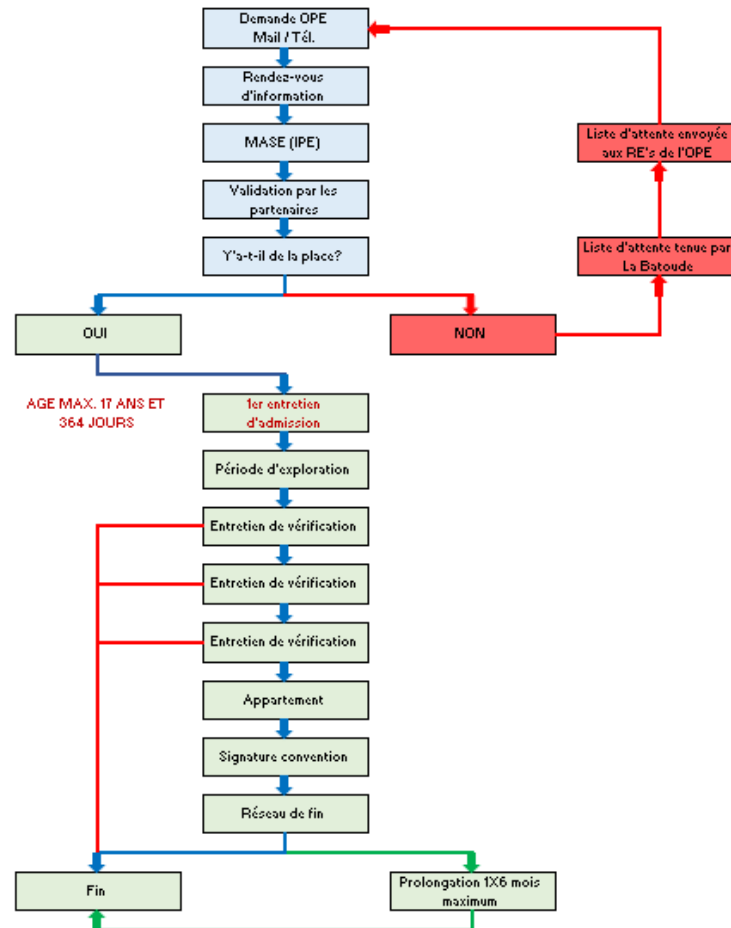
Mission

Possibilité d'expérimenter une vie autonome pour des jeunes (16-18 ans et plus) ne pouvant plus vivre dans leur milieu familial ou en institution, grâce à un suivi en appartement de 24 à 36 mois.

Forum suisse pour la protection de l'enfance et de la jeunesse.
Berne, le 31 mai 2023



Le processus d'admission



Les huit principes fondamentaux

1. Le-la jeune est au centre
2. Accompagnement du-de la jeune et de sa famille
3. Le-la jeune participe aux décisions qui concernent sa vie
4. La reconnexion au tissu social



Les huit principes fondamentaux

5. Communication et partage de la responsabilité
6. Nous ne t'abandonnons pas
7. Règles et gestion des transgressions
8. Gestion des situations de danger et à risques



Les six domaines de reconnexion

1. Soi-même
2. Pairs
3. Administratif
4. Famille
5. Scolaire et professionnel
6. Territoire et habitation



Le cadre de la prestation

- Office de protection de l'enfant
- Communication
- Co-construction du projet
- Espace relationnel avec le binôme éducatif
- Règles



L'équipe – 5,8 EPT pour 12 jeunes

- Une responsable
- Deux binômes éducatifs fonctionnant comme référents
- Un intervenant famille
- Une intervenante d'atelier
- Un secrétaire



Les partenaires principaux

- Le service financeur et placeur
- Les parents, les jeunes
- La psychiatrie résidentielle et ambulatoire
- Les institutions sociales et centre de formation
- La police



Quelques parcours de jeunes...

	AVANT LA BATOUE	APRES LA BATOUE
Aline	Fugues permanentes, pas de ressources financière, conduites à risques.	Vit dans son appartement, est au bénéfice de l'aide sociale.
Cécile	Foyer d'urgence, en stage.	Retourne vivre chez sa maman, s'inscrit dans un nouveau stage de longue durée.
Manu	Pas de lieu de vie, conduites à risque, délinquance.	Incarcéré en prison pour des cambriolages. Après 18 mois d'emprisonnement, il vit en foyer pour adultes.
Jules	Chez sa mère, ne sort plus de sa chambre, forte addiction au jeux vidéo, pas de projet professionnel.	Vit dans son appartement, est brillant dans sa formation de logisticien de transport. A passé son permis de conduire.
Michel	Vit chez sa mère qu'il tyrannise. N'a aucun projet.	Vit dans son appartement, il travaille et est autonome financièrement. Sa relation avec sa maman s'est nettement améliorée.
André	Fugues permanentes, conduite à risque, dépression, tensions familiales.	Vit dans son appartement, suit une thérapie, il travaille et est autonome financièrement. A renoué avec sa famille.

Quels besoins ambulatoires pour demain ?

Accompagnement pour les jeunes majeurs 18-35 ans

« Lorsqu'on a 17 ans on dit à nos parents: Laissez-moi tranquille! Lorsqu'on a 20 ans on leur dit: Aidez-moi s'il vous plaît! C'est trop flippant la majorité, cette impression d'arriver dans un chaudron ».

- En août 2015, 3% des jeunes neuchâtelois n'avaient aucune formation.
- Sur les 118 chômeurs supplémentaires que comptait le canton de Neuchâtel au mois, 93 avaient moins de 30 ans.
- Les seuils d'accès aux mesures d'intégration professionnelle sont élevés et exigeants par rapport au degré de préparation et de maturité de certains jeunes majeurs.

Les besoins, suite!

Ambulatoire d'urgence ou de crise

- Intervenir sous 24h au sein d'une famille en situation de crise et demandeuse d'aide.
- Faire baisser la pression par une prise en compte immédiate de la demande.
- Évaluer les ressources et besoins de la famille (solution intra familiale, orientation réseau, accompagnement éducatif, placement temporaire, etc.).
- Éviter au maximum l'hospitalisation sociale ou la réduire.

Les besoins, toujours! Exclusion scolaire - 1

- Plusieurs formes d'exclusion :

- Des causes multiples et possiblement imbriquées participent au processus menant à une décision d'exclusion scolaire :

Les besoins, toujours!

Exclusion scolaire - 2

- Valoriser les mesures créées par les cercles scolaires et les faire connaître par un recueil des mesures existantes.
- Chercher le renforcement des échanges, du partage des mesures. Favoriser les modalités de collaboration et de coordination inter-cercles, voire inter-institutions.
- Compléter l'offre actuelle en intervenant sur la gestion de la crise. Type MATAS dans le canton de Vaud

Pool psychiatrique
fort

APEA plus
soutenant

Soutien éducatifs
aux familles
d'accueil

Etc...

Accueil de jour
(ASEJ)

Transversalité,
mutualisation

Les besoins, encore!

Merci pour
votre attention



Forum suisse pour la protection de l'enfance et de la
jeunesse.

Berne, le 31 mai 2023

Echange & Discussion

DANS VOTRE PRATIQUE

- **Vision:** si je pouvais mettre en oeuvre, changer quelque chose, ce serait...
 - **Obstacles:** A quelles limites ai-je été confronté.e? En tant que professionnel.le, quels obstacles identifiez-vous?
 - **Engagement:** Ce que j'essaierai de faire en plus...
 - **Participation :** Comment assurer de manière concrète que les prestations sont adaptées aux besoins des enfants et des jeunes?
-

Madame Rose Burri **Madame Miriam Halter**

Responsable des relations publiques de l'association Careleaver Suisse, accompagnatrice sociale et engagée à l'association Selbsthilfe à Winterthur

Responsable du département des finances de l'association Careleaver Suisse, conseillère psychosociale et chargée de mettre en place le réseau Careleaver dans la région de la Suisse centrale.

Flexibilité de l'offre en cas de placement hors du foyer familial

- Notre point de vue et notre expérience

SCHWEIZ
Careleaver

Base de la question d'aujourd'hui

- «Le choix du lieu d'hébergement dépend des besoins spécifiques de l'enfant ou de l'adolescent [...].
Comment : flexible, adapté à la situation et aux besoins
- Des offres sur mesure, combinant prise en charge **ambulatoire et stationnaire**, peuvent être porteuses d'avenir.»
- La CDAS et la COPMA recommandent également de «tenir compte en premier lieu des besoins de l'enfant lors du choix entre famille d'accueil et institution.»
 - Et que se passe-t-il si les parents se sentent alors concurrencés par une famille d'accueil ? Le besoin ou le souhait de l'enfant est-il malgré tout pris en compte de manière adéquate ?

Un regard en arrière:

Où avons-nous fait l'expérience de la flexibilité ?

→ COMPTE RENDU DE ROSE ET MIRIAM

Quels sont les avantages et les inconvénients ?

→ AVANTAGES : ON EST ÉCOUTÉ, ON FAIT L'EXPÉRIENCE DE L'EFFICACITÉ PERSONNELLE

→ INCONVÉNIENTS: ?

Un regard visionnaire

→ QUELLES POURRAIENT ÊTRE LES CARACTÉRISTIQUES DE L'INNOVATION ?

Rose

1. PLACEMENT : ÉCOLE SPÉCIALISÉE (de 9 à 11 ans)

?? PARTICIPATION ?? ÊTRE IMPLIQUÉE ??

RETOUR EN FAMILLE ? J'AI SEULEMENT ÉTÉ INFORMÉE !

→ ÇA M'A TRAUMATISÉE

2. PLACEMENT: FUITE (15 ans)

MA DÉTRESSE A ÉTÉ VUE, MAIS PERSONNE N'A AGI, JUSQU'À CE QUE JE M'ENFUIE MOI-MÊME DE CHEZ MOI, PUIS J'AI ÉTÉ BIEN SOUTENUE.

LE RETOUR EN FAMILLE EST REDEVENU UN SUJET!

Miriam

**TOUT LE VILLAGE VOYAIT ET CONNAISSAIT LES CIRCONSTANCES
– PERSONNE N'A AGI JUSQU'À CE QUE J'AI 13 ANS**

**IL N'Y A PAS EU DE PRÉPARATION AVANT ET PENDANT LE PLACEMENT
– JE N'AI PAS ÉTÉ IMPLIQUÉE**

**→ CE PLACEMENT A DÛ ÊTRE INTERROMPU APRÈS 3 JOURS - EN
RAISON D'UNE COMMUNICATION INSUFFISANTE
A SUIVI MON ANNÉE LA PLUS DIFFICILE**

Quel était mon placement? Miriam

POUR ÊTRE PRISE AU SÉRIEUX PAR LES AUTORITÉS ET LA POLICE, J'AI DÛ MENACER DE ME SUICIDER – J'AVAIS 15 ANS

HEUREUSEMENT, J'AI EU LE SOUTIEN DE MA CONSEILLÈRE POUR JEUNES. ELLE M'A AIDÉE À TROUVER UN ENDROIT APPROPRIÉ.

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE EXACTEMENT ?

J'AI AUSSI PU DIRE NON AUX POSSIBILITÉS DE PLACEMENT

Où voyons-nous des défis aujourd'hui ?

AUJOURD'HUI ENCORE, NOUS ENTENDONS DES JEUNES DIRE QU'ILS OU ELLES VEULENT PARTIR DE CHEZ EUX DEPUIS LONGTEMPS – MAIS QUE LE TRAVAIL FAMILIAL EST PLUS IMPORTANT OU QU'IL/ELLE N'A PAS ÉTÉ PRIS·E AU SÉRIEUX

NOUS NOUS POSONS LES QUESTIONS SUIVANTES:

POUR QUI LE CURATEUR EST-IL DÉSIGNÉ ?

NE FAUT-IL PAS UNE PERSONNE DE CONTACT SÉPARÉE POUR LES PARENTS ET LES ENFANTS/ADOLESCENT·ES ?

L'ARTICLE DU CC NÉCESSITE UN AJOUT OU UNE REFORMULATION

Où voyons-nous des défis aujourd'hui ?

LE PLACEMENT VOLONTAIRE EST SOURCE DE CONFLITS ET FREINE LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS / ADOLESCENT·ES

- LE POUVOIR DE DÉCISION RESTE ENTRE LES MAINS DES PARENTS
- LES ENFANTS & LES ADOLESCENT·ES RESTENT DANS UNE RELATION DE DÉPENDANCE
- LE CONFLIT DE LOYAUTÉ DEVIENT AINSI DE PLUS EN PLUS GRAND

Base de la question d'aujourd'hui

- «Le choix du lieu d'hébergement dépend des besoins spécifiques de l'enfant ou de l'adolescent [...].
Comment : flexible, adapté à la situation et aux besoins
- Des offres sur mesure, combinant prise en charge **ambulatoire et stationnaire**, peuvent être porteuses d'avenir.»
L'innovation serait d'accompagner les personnes jusqu'à leur premier logement, jusqu'à ce que les conditions de logement soient stables.
- La CDAS et la COPMA recommandent également de «tenir compte en premier lieu des besoins de l'enfant lors du choix entre famille d'accueil et institution.»
L'innovation serait de dissocier l'accompagnement des droits des parents et de se concentrer sur les besoins du jeune.

Innovations / Vision



1. Parler avec les jeunes : Comment se présentent «leur famille» ou leur lieu de résidence ?
2. Que souhaite-t-on atteindre ? Des personnalités fortes qui peuvent se porter garantes de toi ?
3. Penser la famille plus largement que «seulement» la famille d'origine



QUESTIONS ?

Discussion commune en plénière

Pause-café



Prof. Dr. Stefan Schnurr, Chantal Guex

Chargé de cours, Institut Aide à l'enfance et à la jeunesse,
Haute école de travail social FHNW

Maître d'enseignement HES et répondante Egalité des chances
HETS-FR



Fachhochschule Nordwestschweiz
Hochschule für Soziale Arbeit



INTEGRAS & PACH - Berne 31.05.2023

Forum suisse de l'enfance et de la jeunesse 2023

Projet Enfants placés en famille d'accueil – prochaine génération : Comparaisons des structures cantonales et apprendre par la recherche

Stefan Schnurr, Prof. Dr., Dozent, Institut Kinder und Jugendhilfe, Hochschule für Soziale Arbeit FHNW

Chantal Guex, MA sc.pol., DEA socio., Maître d'enseignement HES, Haute École de travail social Fribourg HESSO





Fachhochschule Nordwestschweiz
Hochschule für Soziale Arbeit



Das Projekt und die Mitwirkenden / Les participant-e-s du projet

Gestion de projet Projektleitung	Annamaria Colombo, Béatrice Lambert (HETS-FR), Angela Rein, Stefan Schnurr (FHNW) Personne de contact : Stefan Schnurr
Suisse romande Französische Schweiz	Annamaria Colombo, Chantal Guex, Béatrice Lambert, Frédérique Leresche, Clémentine Sanda (HETS-FR)
Suisse alémanique et Tessin Deutsche Schweiz und Tessin	Sara Galle, Angela Rein, Stefan Schnurr, Aline Schoch (FHNW), Ida Ofelia Brink, Nadja Ramsauer (ZHAW)
Expertise juridique Juristische Expertise	Gisela Kilde (UNI FR; seit / depuis 2023 ZHAW)

Inhalt / Sommaire

- Vorläufige, ausgewählte Projektergebnisse
- Was heisst Flexibilität?
- Flexibilität – warum und wozu?
- Welche Flexibilität dient dem Kind?
- Flexibilität vs. Stabilität
- Flexibilität braucht verlässliche, solide Strukturen
- Résultats provisoires et sélectionnés du projet
- Que signifie la flexibilité ?
- Flexibilité - pourquoi et dans quel but ?
- Quelle flexibilité sert l'enfant ?
- Flexibilité vs. Stabilité
- La flexibilité nécessite des structures fiables et solides

Projektergebnisse / Résultats du projet

- Das Recht gibt den Kantonen weite Spielräume zur Gestaltung der Angebote, Entscheidungsstrukturen, Zuständigkeiten.
- PAVO definiert Pflichtaufgaben (Bewilligung, Aufsicht über Pflegeverhältnisse und DAF)
- PAVO ermächtigt Kantone zur Einführung weiterer Bestimmungen: Finden und Fördern, Aus- und Weiterbildung Pflegeeltern, Entgelte, Zuständigkeiten
- Hohe Diversität der Strukturen in Bezug auf:
 - Wer ist zuständig für Bewilligung und Aufsicht?
 - Wer ist zuständig für einvernehmliche Unterbringungen?
 - Welche Leistungen der Pflegekinderhilfe werden angeboten?
 - Durch wen? Für wen?
 - Zugangsregeln
 - Entgelte für Pflegeeltern
 - Kostenregelungen (z.B. Heranziehung Herkunftseltern)
- Le droit donne aux cantons une grande marge de manœuvre pour organiser les offres, les structures décisionnelles, les compétences.
- OPE définit les tâches obligatoires minimales (autorisation, surveillance des conditions de placement et prestataires)
- OPE autorise les cantons à introduire d'autres dispositions et à désigner les organismes pour la mise en œuvre: la recherche de familles d'accueil, la formation et la formation continue, la réglementation (normes, rémunérations)
- Grande diversité des structures en ce qui concerne :
 - Qui est responsable de l'autorisation et de la surveillance ?
 - Qui est responsable du placement volontaire?
 - Quelles prestations d'aide au placement d'enfants sont proposées ?
 - Par qui ? Pour qui ?
 - Règles d'accès
 - Rémunération des parents d'accueil
 - Réglementation des coûts (p. ex. mise à contribution des parents d'origine)

Was heisst Flexibilität? / Que signifie la flexibilité ?

- Schlüsselfrage: wer geniesst Flexibilität in Bezug auf was?
- Kantone geniessen grosse Flexibilität bei der Gestaltung ihrer Pflegekindersysteme
- Einerseits: Chancen für flexible, innovative Systeme, die auf lokale Bedarfslagen antworten
- Andererseits: Flexibilität auf der Ebene der «Architektur» von Strukturen führt nicht zwangsläufig zu Flexibilität auf der Ebene des Falls
- Flexibilität allein sorgt nicht für Bedarfsgerechtigkeit
- Question clé : qui bénéficie d'une flexibilité par rapport à quoi ?
- Les cantons jouissent d'une grande flexibilité dans l'organisation de leurs systèmes de placement d'enfants
- D'une part : opportunités pour des systèmes flexibles et innovants qui répondent à des besoins locaux.
- D'autre part : la flexibilité au niveau de l' «architecture» des structures n'entraîne pas nécessairement la flexibilité au niveau de la gestion des cas.
- La flexibilité en soi n'est pas suffisante pour répondre adéquatement aux besoins.

Flexibilität – warum und wozu ? / La flexibilité - pourquoi et dans quel but ?

- Flexibilität ist kein Selbstzweck
- Allgemein : Passung von Bedarfen und Antworten
- Indikationsstellung unter Bedingungen unvollständiger Information: Flexibilität sichert Revidierbarkeit
- Veränderungen über Zeit : Flexibilität sichert fortlaufende Anpassung und rechtzeitige Beendigung von Leistungen
- Diversität von Lebensformen und Leistungsempfangenden: Flexibilität sichert, dass verschiedene Beteiligte unterschiedliche Unterstützung erhalten, z. B. Pflegeeltern, Eltern, Kind, weitere Unterstützer:innen des Kindes
- La flexibilité n'est pas une fin en soi.
- De manière générale, adéquation entre les besoins et les réponses
- Décisions concernant des prestations dans des conditions d'informations incomplètes : la flexibilité garantit la possibilité de révisabilité.
- Changements dans le temps : La flexibilité garantit l'adaptation continue, la reconfiguration des prestations et la fin des prestations en temps utile.
- Diversité des modes de vie et des bénéficiaires : La flexibilité garantit que l'ensemble parties prenantes reçoit un soutien adapté, par exemple les parents d'accueil, les parents d'origine, l'enfant et d'autres personnes soutenant l'enfant.

Wie viel und welche Flexibilität dient dem Kind? / Dans quelle mesure et quel type de flexibilité sert l'enfant ?

- Kinder und Jugendliche brauchen beides: flexible, bedarfsgerechte Leistungen **UND** Stabilität, hinreichend geklärte Zukunftsperspektiven, Geborgenheit, stabile und verlässliche Beziehungen
- Häufige Wechsel, Neu-Kombinationen von Leistungen, viele Unterstützer :innen usw. können immer auch mehr belasten als unterstützen
- Wie viel und welche Flexibilität einem Kind in einer Situation dient, kann nicht ohne Beteiligung des Kindes geklärt werden (Partizipative Hilfeplanung)
- Flexibilität sichert, dass die Ergebnisse von Abwägungen und Aushandlungen umgesetzt werden können
- Les enfants et les jeunes ont besoin à la fois de prestations flexibles et adaptées à leurs besoins **ET** de stabilité, de perspectives d'avenir suffisamment claires, de sécurité, de relations stables et fiables.
- Les changements fréquents, les nouvelles reconfigurations de prestations, les nombreux soutiens, etc. peuvent toujours être plus contraignants que bénéfiques.
- Il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure et avec quelle flexibilité un enfant peut être pris en charge dans une situation donnée sans la participation de l'enfant (Planification participative de l'aide).
- La flexibilité garantit que les résultats des délibérations et des négociations peuvent être mis en œuvre.

Flexibilität braucht verlässliche, solide Strukturen / La flexibilité nécessite des structures fiables et solides

- Flexibilität auf der Fallebene braucht verlässliche, solide Kinder- und Jugendhilfestrukturen:
 - Vielfalt von Leistungen (und Anbietern)
 - Verlässliche Kooperationsbeziehungen zwischen Fachdiensten/Behörden und Leistungserbringern
 - Geklärte Zugänge zu Leistungen
 - Geklärte Finanzierungsstrukturen
 - Geklärte Fallverantwortung
 - Geklärte Perspektiven in Bezug auf Art, Umfang, Dauer von Leistungen unter Beteiligung von Fallverantwortlichen, Leistungserbringenden, Leistungsempfangenden
- La flexibilité au niveau des cas nécessite des structures d'aide à l'enfance et à la jeunesse fiables et solides :
 - Diversité des prestations
 - Relations de coopération fiables entre les services spécialisés/autorités qui prennent les décisions de placement d'une part et les prestataires de services d'autre part
 - Accès clarifié aux prestations
 - Structures de financement clarifiées
 - Statut de responsabilité claire pour chaque cas
 - Perspectives clarifiées en ce qui concerne le type, l'étendue et la durée des prestations avec la participation de la personne en charge, des prestataires et des bénéficiaires de prestations.

Schritte zu mehr Flexibilität in der Pflegekinderhilfe / Etapes vers une flexibilité accrue dans les systèmes cantonaux de placement d'enfants

- Die Kantone haben unterschiedliche Strukturen entwickelt und stehen vor unterschiedlichen Herausforderungen
- Planungsverantwortung, Ressourcen, Gewachsene Beziehungen, Politische Prioritäten, Mehrheitsverhältnisse
- Es gibt keinen «one best structure»
- Wichtige Schritte auf Basis unserer vorläufigen Ergebnisse:
 - 24/7 Support für Pflegefamilien
 - Geklärte Zusammenarbeit entlastet Pflegefamilien
 - Partizipative Hilfeplanung etablieren
- Les cantons ont développé des structures différentes et sont confrontés à des défis différents.
- Responsabilité de la planification, ressources, relations établies entre acteurs, priorités politiques, rapport de forces politiques
- Il n'existe pas de «one best structure».
- Etapes importantes sur la base de nos résultats préliminaires :
 - Soutien 24/7 pour les familles d'accueil
 - Une collaboration clarifiée allège la charge des familles d'accueil
 - Établir une planification participative de l'aide

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit !

Merci de votre attention !

stefan.schnurr@fhnw.ch

&

chantal.guex@hefr.ch

Enfin

- Toutes les présentations seront disponibles en ligne
- Vous recevrez le lien pour l'évaluation sous peu: „Merci pour votre participation“
- Prochain „Forum suisse pour la protection de l'enfance et de la jeunesse“: le **29 mai 2024 à Berne**



**Nous vous souhaitons un bon
retour!**

Merci et au revoir